



## PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

### **Objet : Pétition concernant l'accessibilité garantie aux services éducatifs à la petite enfance et la valorisation de la profession d'intervenante en petite enfance**

Monsieur le Leader parlementaire,

Le 22 septembre 2021, la députée de Joliette et porte-parole du troisième groupe d'opposition pour la famille, M<sup>me</sup> Véronique Hivon, déposait une pétition à l'Assemblée nationale portant sur l'accessibilité garantie aux services éducatifs à la petite enfance et la valorisation de la profession d'intervenante en petite enfance

Notre gouvernement a lancé le 21 octobre dernier le « Grand chantier pour les familles » pour compléter et moderniser le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance afin que chaque enfant puisse y avoir une place.

En effet, ce Grand chantier prévoit notamment le lancement d'un appel de projets plus simple et l'octroi de 18 000 nouvelles places subventionnées, incluant un millier de places en milieu autochtone. À ces nouvelles places s'ajoutent ainsi les 19 000 places déjà en cours de réalisation, ce qui totalise, à terme, 37 000 nouvelles places qui seront créées pour les familles du Québec d'ici 2024-2025.

Ce Grand chantier composé de 45 mesures concrètes s'appuie sur le projet de loi n<sup>o</sup> 1 que j'ai déposé à l'Assemblée nationale, lequel prévoit notamment l'obligation pour le gouvernement de développer des places dans les territoires où il en manquera, en plus de se donner le pouvoir de construire même si aucun promoteur ne dépose de projets.

... 2

Avec ce Grand chantier et ma proposition législative, notre gouvernement s'assure d'une bien meilleure efficacité et accessibilité au réseau des services de garde. Cela représente d'ailleurs un investissement de l'ordre d'au moins 3 milliards de dollars, dont 1,8 milliard en nouvelles mesures d'ici 2024-2025.

Je rappelle que notre gouvernement était déjà en marche bien avant le lancement de ce Grand chantier.

En effet, en mai dernier, j'ai déjà annoncé la création de places dans des locaux temporaires, ce qui permettra d'augmenter rapidement l'offre de places pour les parents dans plusieurs régions du Québec, le temps que les installations se construisent.

De plus, afin d'accroître le nombre de places subventionnées, j'ai aussi confirmé en août dernier la conversion de 1 767 places non subventionnées, à la suite de la première phase d'un appel de projets pour la conversion, et j'ai lancé la seconde phase pour l'octroi de 1 733 places subventionnées supplémentaires. À cela s'ajoute la modification du crédit d'impôt pour frais de garde que nous présenterons lors de la prochaine mise à jour économique.

Voilà deux gestes significatifs qu'aucun autre gouvernement n'a posés par le passé pour accroître l'équité entre les parents.

J'ai aussi déjà reconnu la crise en milieu familial. À cet effet, le 3 juin dernier, j'ai annoncé un plan de relance du milieu familial de 200 millions \$, comprenant un bouquet de mesures pour stimuler la création de places, tout en freinant la disparition de plusieurs de ces services.

Ce Plan a d'ailleurs largement été salué par le milieu, incluant les syndicats. Il comprend un incitatif de 3 500\$ qui est désormais offert aux personnes qui veulent devenir responsables d'un service de garde (RSG) en milieu familial. Il vise à soutenir les personnes qui ont déposé une demande de reconnaissance et qui s'engagent à offrir le service pendant au moins un an. Ce montant pourrait même servir à la formation et à l'achat d'équipements.

Un soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ est aussi offert aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial qui offriront désormais neuf places. Cette somme leur permettra de compenser les dépenses additionnelles, en particulier l'embauche d'une personne assistante.

Enfin, un montant forfaitaire de 3 000 \$ sera versé cette année aux RSG qui auront maintenu à leur reconnaissance au moins six places subventionnées durant une année complète d'ouverture.

L'ensemble de ces incitatifs montrent le sérieux de notre démarche pour relancer le milieu familial.

À tout cela s'ajoute aussi un plan d'action s'élevant à près de 64 M\$ répartis sur trois ans pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les services de garde éducatifs à l'enfance. Il permettra de valoriser et de faire la promotion de ce métier, notamment en permettant l'alternance travail-études et en faisant bénéficier les étudiants et les étudiantes de bourses d'études durant leurs stages.

Le gouvernement a, à nouveau, réitéré son engagement à relancer le milieu familial. Le 4 octobre dernier, lorsque nous avons annoncé, ma collègue Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, et moi-même, en compagnie de la présidente de la Fédération des intervenantes de la petite enfance du Québec affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (FIPEQ-CSQ), M<sup>me</sup> Valérie Grenon, une augmentation substantielle de la subvention accordée aux personnes responsables d'un service de garde en milieu familial subventionné. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, ce sont près de 16 % d'augmentation dont les responsables pourront bénéficier, en reconnaissance du travail essentiel qu'elles accomplissent au quotidien auprès de nos enfants.

À tout cela s'ajoute aussi l'engagement du gouvernement à accorder un rattrapage salarial pour les éducatrices en CPE, ce qui n'a pas été fait depuis le gouvernement Landry.

Le 14 octobre dernier, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel, et moi-même avons annoncé une première bonification salariale, laquelle allait jusqu'à 17% pour les éducatrices et éducateurs en CPE qualifiés. Le 22 octobre dernier, le gouvernement a fait un pas significatif supplémentaire en annonçant une bonification salariale supplémentaire pouvant atteindre 20,22 % pour les éducatrices et éducateurs qualifiés.

Avec ces bonifications, le gouvernement démontre son souhait d'arriver le plus rapidement possible à une entente de principe dans le cadre des négociations des conventions collectives des CPE en cours et qui, je l'espère, favorisera une plus grande valorisation de la profession d'éducatrice en service de garde.

Toutes ces actions en marche s'attaquent aux enjeux d'accessibilité aux services éducatifs à la petite enfance et à la valorisation de la profession d'intervenante en petite enfance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Leader parlementaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe